

Fédération Française de Motocyclisme
Ligue moto bourgogne
MOTO CLUB ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS OFF ROAD
21580 SALIVES

L'ENDURO TOP

9 et 10 mai 2020

Organisateur : Moto Club Association Sportive Loisirs Off Road

Secrétariat : BOYON Hélène

Tél : 03 80 75 67 99

Email : loisirsoffroad@wanadoo.fr

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme, aux règles techniques et de sécurité de la discipline enduro (concernant la spéciale chronométrée) et des règles techniques et de sécurité de la discipline endurance tout terrain, et de façon générale, à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

L'ENDURO TOP est classé dans la catégorie « Cross-country » et ZUE

Article 1

Définition :

L'ENDURO TOP est une activité en terrain varié qui a lieu sur un terrain privé et un parcours fermé interdit à la circulation publique. Elle comporte des dénivelés, des obstacles naturels et artificiels toujours franchissables ou évitables ainsi que des changements de direction.

Les spéciales et le parcours seront clairement définis et délimités par de la rubalise. La largeur de la piste sera de 8 mètres sauf quelques passages dus à la végétation. Longueur du circuit : 9 km

Article 2

Déroulement :

- Jour 1 : samedi 9 mai 2020

- 3 passages en spéciales, départ individuel.
- 1 endurance 1h30
- 1 gymkhana trial petite moto facultatif à points

- Jour 2 : dimanche 10 mai 2020

- 1 spéciale individuelle
- Tour de reco et endurance individuelle de 2h30 sur l'endurance de la veille

Article 3

Classement :

Classement final à l'issue des 2 jours :

- classement du jour 1 ajouté au jour 2 pour les durances (donnent des points)
- les chronos individuels donnent des points. Le premier passage en spéciale le samedi ne compte pas pour les points, uniquement pour définir la position au départ de l'endurance du Samedi.

- les points acquis au gymkhana du samedi sont additionnés au total des points
jour1 + jour 2

Classement à points

Le système d'attribution des points sera affiché au PC course

Classement de l'endurance du samedi déterminera les 3 premières lignes sur le départ de l'endurance de 2h30 le dimanche

Article 4

Participation :

Chaque pilote s'engage pour les 2 jours.

Il n'est pas possible de participer qu'à une journée.

Article 5

Catégories et récompenses :

Age minimum requis : 16 ans révolu et 105 cm3

Classement scratch, plaques numéros fournies par l'organisation

A l'issue des 2 jours, seront récompensés

- 5 premiers scratch

- 3 premiers vétérans

- 3 premiers super vétérans

- 3 premières féminines

- 3 premiers espoirs/juniors

Article 6

Engagement et tarifs :

L'ENDURO TOP est ouvert aux licenciés FFM Internationaux et nationaux, aux licences une manifestation et ZUE

Nombre de pilotes maxi : 300

Les engagements doivent être téléchargés sur www.endurotop.fr
et envoyés par la poste à : LOISIRS OFF ROAD
Hameau de Prégelan
21580 SALIVES

Tarif 130 euros (150€ après le 13 mai 2020)
Pas de caution transpondeur.

Désistement :

15 jours avant la course.....Remboursement de votre engagement
Entre 7 et 15 jours60€ sera retenu par le club organisateur
Remboursement de 70€ sur présentation d'un certificat médical
Moins de 7 joursLa totalité de l'engagement sera gardée par le club

Article 7

Contrôle administratif :

Le contrôle administratif aura lieu au parc coureur :

Se munir : - de la licence FFM en cours ou licence une manifestation (ne pourra pas être prise sur place le jour de la course) ou ZUE
- d'une pièce d'identité

Les bulletins d'engagement devront être retournés avant le 6 mai 2020 à :
AS LOISIRS OFF ROAD
Hameau de Prégelan
21580 SALIVES

Article 8

Contrôle techniques et parc coureurs :

Tous les participants devront y présenter leur moto et équipement. Casques, bottes, dorsale, gants et protections individuelles aux normes actuelles et définies par la fédération.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le véhicule présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la fédération en refusant le marquage de la moto.
La béquille doit être retirée.

Le ravitaillement se fait moteur arrêté à l'intérieur du parc coureur sur un tapis environnemental. 1 extincteur obligatoire par stand.

Le stand de contrôle technique sera situé en zone d'attente vers le parc coureur.

Tout bruit jugé excessif après 11h30 entraînera une exclusion de la course du pilote et de son entourage

Article 9

Horaires : (variables selon la météo)

Vendredi 8 Mai: vérifications techniques et administratives en fin d'après-midi
(Horaires à confirmer)

Samedi 9 Mai :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| - vérifications administratives | 8h30 – 11h00 |
| - vérifications techniques | 8h30 – 11h00 |
| - briefing (en tenue de moto) | 11h15 |
| - départ spéciale individuelle | 11h45 |
| - Départ endurance | 16h00 - 17h30 |

Dimanche 10 Mai :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - Spéciale individuelle | 9h30 |
| - Endurance : | 12h00 – 14h30 |
| - remise des prix : | 15h30 |

Article 10

Essais et départ :

Samedi :

Les spéciales pourront être reconnues à pied le vendredi et le samedi matin

- Spéciales en départ individuels : départ toutes les 10 secondes dans l'ordre des numéros.
- Endurance d'1h30 : places sur les lignes de 25 en fonction du classement de la SP1

Dimanche :

- Spéciale individuelle sur le parcours des 2 spéciales du samedi (jumelées)
dans l'ordre des N°

Endurance : tour de reco et 2h30. Départ en ligne de 25.

Le classement de l'endurance de samedi déterminera les places sur les 3 premières lignes.

—

Article 11

Assurances :

Il est rappelé aux concurrents que leur moto et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la durée de la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R331 du code du sport est souscrite auprès GRAS SAVOYE.

L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

Article 12

Médicalisation de l'épreuve :

Nom du médecin : Dr Boudenia Karim

Nombre de secouristes : 10 sur 2 postes (UNASS)

Nombre d'ambulance : 2

Pompiers de secteurs en alerte au SDIS

Article 13

Réclamation :

La réclamation doit être remise en main propre au directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 euros.

Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage de véhicule, il faudra rajouter un chèque de caution de 75 euros.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue.

Article 14

Officiels :

- Directeur de course : David CAGNAT- OFF 176834
- Responsables techniques : Romuald BOYON - OCT 35048
Patrick THEVENARD - 147505
- Responsables chronométrage : Serge Coulon (MOTOTT)
- Nombre de commissaires de piste : 15

Un ou plusieurs officiels pourront assister le directeur de course ainsi que les responsables techniques et les responsables du chronométrage.

Visa du Club

Visa de la Ligue

Visa de la FFM